

APPEL À PROJETS ESS-TECH

RÈGLEMENT

CANDIDATURE À PARTIR DU 16 OCTOBRE 2023





SOMMAIRE

1-	LE CONTEXTE.....	3
2-	POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?	3
3-	PRÉSENTATION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST	4
4-	CIBLES ET OBJECTIFS.....	4
5-	LES PRIX	5
6-	MODALITÉS DE CANDIDATURE	6
7-	MODALITÉS DE NOMINATION DES LAURÉATS.....	6
8-	ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS	6
9-	CRITÈRES DE SÉLECTION.....	7
10-	CALENDRIER	8
11-	PROTECTION INTELLECTUELLE.....	8
12-	DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT	9
13-	ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX.....	9
14-	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ	9

RÈGLEMENT

1- LE CONTEXTE

Bordeaux Technowest accompagne des startups innovantes dites « Tech » à impact environnemental et social comme Bicycompost, Neolless, Circouleur, Tcheen, Stoick, Netcarbon, Koji. Cet accompagnement vise :

- à présenter les financements de l'ESS
- à former et ou sensibiliser sur la mesure d'impact de leur entreprise, l'innovation sociale et leur mission.

ATIS et LA RUCHE accompagnent des projets ESS/IS qui ont besoin de confronter leur offre au marché pour mieux définir leur positionnement et leur modèle économique et de connaître le réseau de la Tech.

Avec le soutien et sous l'impulsion de BORDEAUX METROPOLE, ATIS, LA RUCHE et BORDEAUX TECHNOWEST ont décidé d'expérimenter un dispositif innovant d'accompagnement d'une promotion de 8 projets. Le programme ESS-TECH#1 a été lancé en Octobre 2022 et a été clôturé en Avril 2023. Les projets accompagnés par le programme ESS-TECH#1 sont satisfaits et la coopération entre les 3 partenaires s'est révélée très fructueuse.

2- POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

Bordeaux Technowest et ses partenaires ATIS et LA RUCHE portent la seconde édition de ce programme ESS-TECH#2 et lancent un appel à projets pour « sourcer » de nouveaux projets.

L'objectif est de :

- Retenir 8 lauréats parmi les candidatures.
- Développer la coopération entre acteurs de l'innovation sociale, de l'innovation environnementale et de l'innovation technologique au service des projets du territoire et de la transition écologique de Bordeaux Métropole.
- D'apporter un accompagnement des projets en s'appuyant sur les compétences complémentaires des structures partenaires par des ateliers collectifs et des rendez-vous de coaching individuel.



3- PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

BORDEAUX TECHNOWEST est porteur du programme, assure le pilotage et la coordination avec ses partenaires ATIS et LA RUCHE, les 3 partenaires portant à part égale les animations et rendez-vous individuels du programme d'accompagnement.

BORDEAUX TECHNOWEST – Technopole de la métropole de Bordeaux, BORDEAUX TECHNOWEST accompagne 70 startups sur ses 10 incubateurs, pépinières et centre d'affaires thématiques dont le centre de services Ecoparc situé sur la zone industrielle de Blanquefort, sur la transition écologique et l'écologie industrielle avec le réseau ZIRI. L'incubateur de l'Ecoparc est doté d'ateliers permettant aux startups de réaliser leurs prototypes et pré-séries industrielles et de confronter leur offre au marché avec les 30 partenaires groupes de BORDEAUX TECHNOWEST. La technopole dispose d'outils de financement avec le fonds d'investissement TECHNOSTART et la bourse de l'incubé.

[Consulter le programme d'accompagnement de Bordeaux Technowest](#)

ATIS – Association Territoires & Innovation Sociale accompagne, depuis 2010, l'émergence et le développement de projets d'innovation sociales et d'entreprises de l'ESS sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine : sont ciblés les projets à fort impact sociétal et environnemental et économiquement pérennes, créateurs d'emplois. Pour cela ATIS anime plusieurs programmes dont la Fabrique à Initiatives et l'Incubateur d'Innovation Sociale. ATIS est implantée en Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, et Poitou-Charentes
<https://atis-asso.org/>

LA RUCHE - Convaincue que l'économie doit placer l'Humain et l'Environnement au cœur de ses valeurs pour créer de la richesse, La Ruche a toujours eu à cœur depuis 2008 de donner les moyens et les ressources nécessaires pour entreprendre à toutes celles et ceux qui souhaitent créer leur entreprise. La Ruche développe des programmes d'incubation de 3 à 9 mois, en ligne ou en présentiel, mêlant formations collectives, mentoring, ticketing d'experts, coaching individuel, ateliers de co-développement, mises en réseau et hébergement (Les Audacieuses, Premiers Pas, les Ambitieuses, French Tech Tremplin prépa et incubation).

www.la-ruche.net

4- CIBLES ET OBJECTIFS

Cet appel à projets a pour objectif d'encourager et d'accompagner les porteurs de projets à développer leur entreprise ou structure sur le territoire de Bordeaux Métropole en proposant toute innovation autour des nouvelles technologies, des nouveaux procédés, des nouveaux services, de l'ESS ou de l'innovation sociale ayant un impact environnemental et/ou social.



5- LES LAUREATS

Les projets lauréats bénéficieront, à compter du 19 Décembre 2023 de 6 mois d'accompagnement gratuit au sein du programme ESS-TECH comprenant :

- ◆ 2 rendez-vous de coaching individuel par projet
- ◆ Kick-Off du programme avec BORDEAUX METROPOLE le 19 Décembre 2023
- ◆ 7 ateliers collectifs :
 - ◆ Atelier 1 « Raison d'être » animé par LA RUCHE – 19 Décembre 2023
 - ◆ Atelier 2 « dimension innovation sociale et ESS » animé par ATIS – 25 Janvier 2024
 - ◆ Atelier 3 « financement de l'innovation technologique » animé par BORDEAUX TECHNOWEST – 26 Janvier 2024
 - ◆ Atelier 4 « le pitch » animé par BORDEAUX TECHNOWEST avec l'intervenant David Fontanier – 16 Février 2024
 - ◆ Atelier 5 « Écosystème et financement de l'ESS » animé par ATIS – 14 Mars 2024
 - ◆ Atelier 6 « Business développement » animé par BORDEAUX TECHNOWEST avec l'intervenant Sébastien REQUILLART – 11 Avril 2024
 - ◆ Atelier 7 « La mesure d'impact » animé par LA RUCHE – 23 Mai 2024
- ◆ Un stand au TECH'DAY, évènement réunissant plus de 600 acteurs de l'écosystème innovation/startups/investisseurs organisé par Bordeaux Technowest fin Juin 2024
- ◆ Soirée de clôture le 4 Juillet 2024



6- MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne ci-dessous avant le 13 Novembre 2023.

Il sera apprécié tout document complémentaire permettant d'appréhender l'avancement et la faisabilité du projet (Business Plan, étude de marché, ...)

7- MODALITÉS DE SELECTION DES LAURÉATS

Les candidatures seront examinées lors d'une présélection le 14 Novembre 2023.

Cette présélection retiendra les 10 meilleures candidatures.

Les 10 porteurs (ses) de projet viendront présenter leur projet en présentiel le 14 Novembre 2023 à l'incubateur La Place de BORDEAUX TECHNOWEST devant le comité de sélection des partenaires de cet appel à projets.

Le jury nommera 8 lauréats. Chaque membre du jury dispose de deux voix.

Les membres du jury sont : Bordeaux Métropole / ATIS / LA RUCHE / BORDEAUX TECHNOWEST.

La composition du jury est susceptible d'être modifiée et pourra être complétée par des experts métiers en fonction de la nature des projets. La liste définitive sera communiquée le 14 Novembre aux candidatures retenues.

8- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque start-up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de l'Appel à Projets, à travers :

- Le dossier de candidature en ligne,
- La disponibilité du porteur pour un éventuel rendez-vous et/ou pour une éventuelle présentation du projet au Jury final
- L'utilisation du nom, de l'image, du logo ou tout autre élément de communication pour le candidat sélectionné
- La participation aux sollicitations presse organisées pour mettre en valeur cet Appel à projets si le candidat a été sélectionné.

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

- Être majeurs ;
- Avoir une activité sur le Territoire de Bordeaux Métropole ;



Chaque projet sera lié à Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE par la signature d'une charte d'engagement ESS-TECH.

9- CRITÈRES DE SÉLECTION

Les start-ups ou porteurs de projet seront sélectionnés selon les principaux critères suivants :

- ◆ La cohérence du projet avec le programme
- ◆ Le degré d'innovation, d'ESS ou d'IS et de technologie
- ◆ Le besoin du projet
- ◆ La composition et les compétences de l'équipe
- ◆ La vision à court et long terme du projet
- ◆ L'identification du marché et des clients potentiels
- ◆ La disponibilité des porteurs de projets

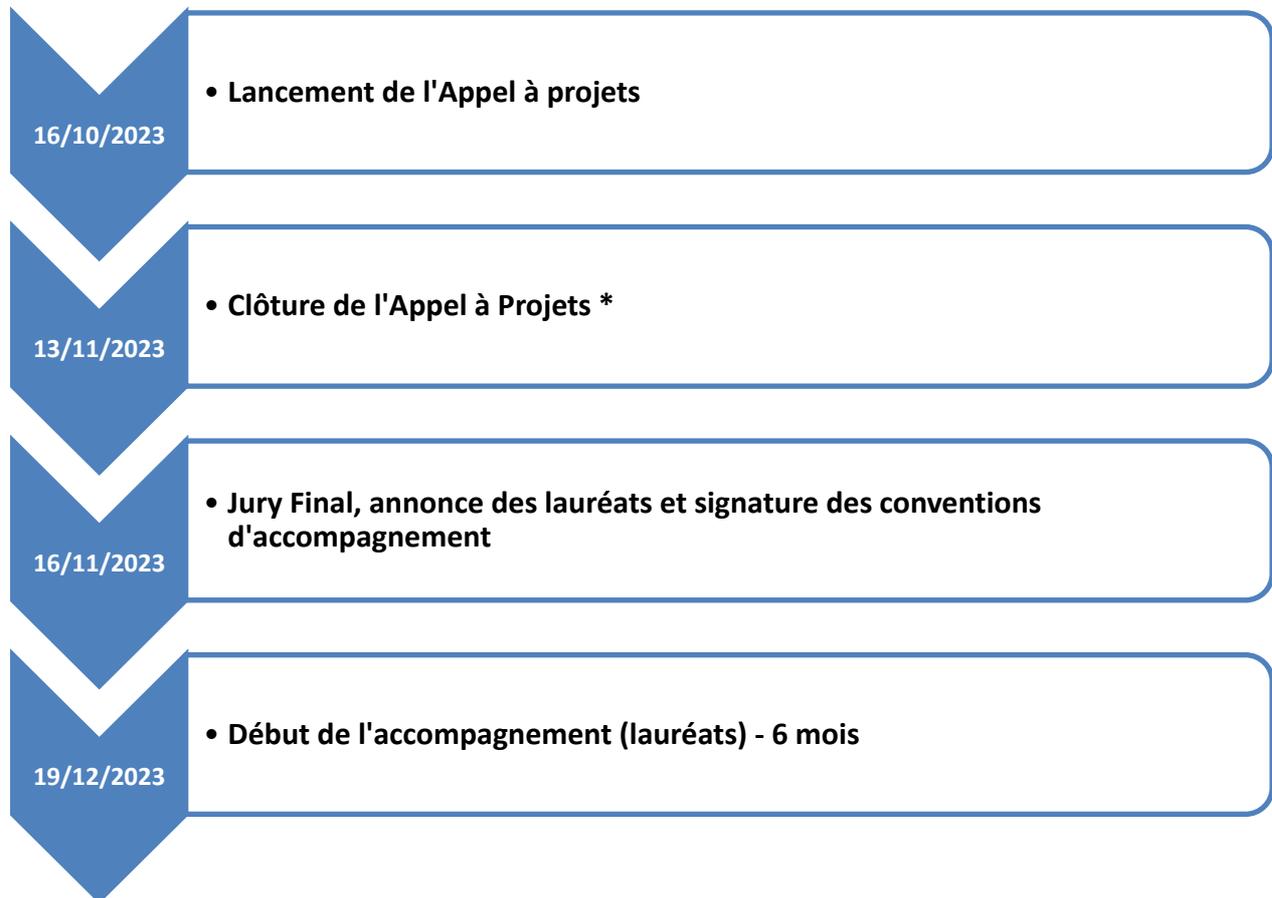
Les 3 partenaires analyseront les candidatures au fil de l'eau et se réservent le droit de solliciter un rendez-vous à la suite de toute candidature pour rencontrer le porteur de projet.

Les candidats sélectionnés seront ensuite présentés au Jury final. Les candidats pourront être sollicités pour venir présenter leur projet à ce jury qui se tiendra le 16 novembre 2023.

L'annonce des lauréats sera réalisée par le service communication de Bordeaux Technowest en partenariat avec les partenaires ATIS et LA RUCHE.



10- CALENDRIER



** La technopole et ses partenaires se réservent le droit de prolonger la période de candidature. En conséquence le calendrier établi ci-dessus, sur la base initiale de la durée de l'appel à projets est susceptible d'être modifié si l'appel à projets était prolongé.*

11- PROTECTION INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'Appel à projets, les candidats communiqueront à Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE s'engagent à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent Appel à Projets. En tout état de cause, la participation à cet appel à projets implique l'acceptation par les candidats des dispositions du Règlement et les candidats s'engagent à respecter les engagements dans le cadre de cet appel à projets, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats garantissent à Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE la jouissance paisible du dossier de



candidature et des pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque pendant toute la durée du présent appel à projets.

12- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE se réservent la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'appel à projets.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

13- ANNULATION OU SUSPENSION DU PROGRAMME

Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE se réservent le droit d'annuler ou de suspendre du programme en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE se réservent la possibilité d'exclure de l'appel à projets le ou les participants en cause.

À la suite de cet appel à projets et de la signature des conventions d'accompagnement entre les lauréats et les partenaires, Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE se réservent le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution de l'accompagnement si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part de Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE.

Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE ne pourront être tenus responsables d'une annulation ou d'une suspension du programme conformément au présent Article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE se réservent le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

14- LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Bordeaux Technowest, ATIS et LA RUCHE ne pourront en aucun cas être tenue responsables du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les projets candidats restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.